

devoit porter le général Wittgenstein, chef militaire du district de Kiviavie.

Ce général, jadis accueilli en Pologne avec la plus cordiale hospitalité, se distingue entre tous par son inexorable cruauté; dans le seul district confié à son administration, il a fait pendre plus de vingt habitants. Le hasard l'a préservé; un train de marchandises de vingt-six wagons a été précipité hors de la voie, mais aucun voyageur n'a péri. Le même journal disait il y a quelques jours dans une correspondance: « Tout va bien à Varsovie; on arrête et on déporte chaque jour davantage. » Ce témoignage est bon à constater de la part d'un journal semi-officiel.

Certains détails sur les atrocités moscovites, rapportés dans le *Chuvit* et répétés par le *Morning-Post*, ont provoqué un démenti de la part du *Dziennik*. — Rétablissons les faits dans leur réalité, selon nos propres renseignements. Le propriétaire Pulaski, de Palaza, dans le palatinat de Lublin, presque octogénaire, a été arrêté au mois d'octobre dernier et conduit dans la prison de Bielsk, chef-lieu du district de ce nom.

Durant son interrogatoire, il a été fustigé de telle sorte que sa chair tombait en lambeaux, et que le chirurgien du district Zawadzki a été forcé de pratiquer une opération pour prévenir la gangrène. Il fut jeté sur le pavé du cachot, avec soixante-douze autres compagnons d'infortune; gagné par eux, le sous-officier Petrowicz lui fournit un sac rempli de paille, et sur ce grabat la malheureuse victime expira vers le milieu du mois de novembre.

Avant de mourir, il implora l'assistance d'un prêtre; mais le colonel Boreysza répondit que « tel qui vit comme un chien peut bien mourir de même; » et le prêtre lui fut refusé. Le corps de Pulaski fut jeté dans un égout et n'en fut retiré que quelques jours plus tard par un soldat russe, qui l'enterra.

Parmi ses compagnons de captivité, je citerai des noms connus et respectés dans le pays comme ceux de Malinoski, de Malinow, Sulkowski; régisseur des terres d'Alexandrow, Pietraszko, Tyborowski de Tomielow, Krasowski, propriétaires. Plusieurs sont déjà exilés en Sibirie, Tyborowski entre autres, auquel le colonel Boreysza a arraché l'aveu d'un crime imaginaire, en le faisant fouetter par les cosaques.

A l'un d'eux, Plankowski d'Osnowka, ce colonel a cassé les dents d'un coup de poing dans le visage; un autre, le vénérable Zaleski, propriétaire de Kalezyczyce, en a reçu des coups de pieds dans le ventre; son fils, officier dans l'armée russe, a vainement cherché à obtenir satisfaction. Il en a fait de même avec l'abbé Parys, de Siedlce.

Voilà des faits positifs constatés par une foule de témoignages authentiques, et nous mettons le *Dziennik* officiel de Varsovie au défi de pouvoir les démentir. (*Patrie*).

#### CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

L'instruction ministérielle suivante vient d'être adressée aux recteurs sur le régime disciplinaire dans les lycées :

Paris, le 13 février 1864.

Monsieur le recteur,

J'ai vu avec surprise le relevé général des exclusions prononcées, pendant l'année scolaire 1862-1863, contre les élèves de toute catégorie des lycées impériaux. Le règlement du 7 avril 1854 sur le régime disciplinaire des lycées donne à MM. les proviseurs des pouvoirs très étendus, mais sous la condition qu'ils en useront dans une sage mesure.

La peine de l'exclusion ne doit être appliquée que lorsque la présence de l'élève devient un danger pour un établissement. Il importe, en effet, de distinguer

entre les deux ordres de fautes qui peuvent avoir l'exclusion pour conséquence: celles qui touchent à la morale et aux mœurs et celles qui ne sont que des infractions à la discipline. Les premières appellent par elles-mêmes, dans des cas que je n'ai pas besoin de préciser, une répression immédiate, car il ne s'agit pas seulement d'atteindre un élève, mais de préserver ses condisciples d'excitations et d'exemples dangereux.

Quant aux faits contre la discipline, à moins d'une extrême gravité, ils comportent une appréciation plus indulgente. Il faut tenir compte à l'élève de ses antécédents, des circonstances qui ont influé sur son développement intellectuel et moral.

Que les maîtres de la jeunesse ne perdent jamais de vue qu'ils sont substitués aux parents, que leur mission n'est si honorée que parce qu'ils ont à réparer souvent les torts de la nature, quelquefois même ceux de la famille, et à former, par l'habitude de la règle, par une direction à la fois ferme et affectueuse, de jeunes esprits dont l'éducation domestique n'a pu maîtriser les défauts de caractère. Ne récalcions donc pas, dès les premières résistances, devant les emportements d'un naturel violent ou devant les défaillances d'une intelligence engourdie. Nous devons combattre résolument le mal en faisant appel, dans l'enfant, aux côtés généreux de sa nature. Un instituteur vraiment digne de sa mission se fait un devoir de ne cesser la lutte que lorsqu'il a épuisé son dévouement et ses efforts. Où serait pour nous le mérite, si nous ne savions conduire que des enfants qui se conduisent tout seuls? Est-ce pour cela que les familles nous les confient?

Le règlement donne aux proviseurs le droit d'exclusion en ce qui concerne les pensionnaires; ce droit appartient à leur autorité; mais la peine ne peut être définitive qu'après approbation du recteur. Je ne m'explique pas, en présence du texte qui vous donne l'examen et le contrôle, que quelques-uns de vos collègues se soient plaints de la fréquence des exclusions; leurs avertissements eussent dû prévenir des sévérités trop grandes. Je vous invite, Monsieur le recteur, à user de votre droit. MM. les proviseurs y sont aussi intéressés que les familles et les élèves.

J'entends appliquer, en ce qui concerne les élèves boursiers, le contrôle que le règlement a personnellement réservé au ministre. Vous aurez à veiller, Monsieur le recteur, à ce que ma religion soit particulièrement éclairée toutes les fois qu'il y aura demande d'exclusion contre un élève boursier. L'exclusion alors ne frappe pas seulement l'élève, elle atteint la famille dans le bienfait que celle-ci tenait de l'Etat, du département ou de la commune.

Mais ne perdez pas plus aucune occasion de répéter à ces enfants que, si la société, en accordant une bourse aux fils de ceux qui l'ont bien servie, acquitte une dette, celui qui est l'objet de cette distinction devient, à son tour, débiteur de la société et doit la payer en bon travail et en bonne conduite. Le boursier est tenu de servir d'exemple à ses camarades; en cas de faute grave, il ne pourrait compter de ma part sur une indulgence qui serait de la faiblesse, car l'Etat ne dépense l'argent des bourses que pour faire de bons et utiles citoyens.

J'ai la confiance, Monsieur le recteur, que ces instructions et ces conseils auront pour effets de fortifier le lien moral de la discipline et de réduire désormais le nombre des mesures de rigueur.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire,

Recevez, etc.,

Le ministre de l'instruction publique.

V. DURUY.

#### VILLE DE ROUBAIX

##### Primes d'encouragement pour l'ouverture du marché aux bestiaux.

Nous, Maire de la ville de Roubaix, chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'arrêté de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 21 décembre 1863 qui établit dans la ville de Roubaix un marché à tenir le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux;

Considérant que, dans l'intérêt du commerce de la boucherie et des consommateurs, il est nécessaire de faciliter l'approvisionnement dudit marché, et de l'encourager par des primes exceptionnelles;

Avons arrêté ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le marché aux bestiaux, établi à Roubaix par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sera ouvert au public, le mardi 22 mars 1864, à deux heures après midi, et se tiendra sur la place de l'Abattoir.

Art. 2. Les primes ci-après seront allouées aux personnes qui amèneront des bestiaux au marché le jour de l'ouverture, savoir :

##### Bêtes à cornes.

1<sup>o</sup> Deux primes, l'une de 200 fr. l'autre de 100 fr., pour les deux animaux de la plus belle qualité, qui seront vendus plus de 500 fr.;

2<sup>o</sup> 100 fr. à la personne qui vendra le plus grand nombre de bêtes;

3<sup>o</sup> 100 fr. à la personne qui amènera au moins cinq bêtes de la localité la plus éloignée de cette ville.

##### Veaux gras.

1<sup>o</sup> Deux primes, l'une de 50 fr., l'autre de 25 fr., pour les deux animaux de la plus belle qualité, qui seront vendus 100 fr. au moins;

2<sup>o</sup> 50 fr. à la personne qui en amènera de la localité la plus éloignée de cette ville.

##### Moutons gras.

1<sup>o</sup> 100 fr. à la personne qui vendra dix moutons au moins.

2<sup>o</sup> 50 fr. à la personne qui en amènera de la localité la plus éloignée de cette ville.

##### Porcs gras.

1<sup>o</sup> 75 fr. à la personne qui vendra au moins cinq porcs gras;

2<sup>o</sup> 50 fr. à la personne qui en amènera de la localité la plus éloignée de cette ville.

Art. 3. Les primes annuelles ci-après seront allouées aux personnes qui vendront le plus grand nombre de bêtes pendant une année et qui seront venues le plus souvent au marché, savoir :

Bêtes à cornes, 500 fr.

Veaux, 100 »

Moutons, 200 »

Porcs gras, 100 »

Art. 4. Les animaux qui concourent pour les primes devront être présentés par les éleveurs propriétaires ou tout individu reconnu pour faire le commerce des bestiaux, et les primes ne seront allouées que sur la présentation d'un certificat constatant l'abattage desdits bestiaux dans un délai de huit jours et dans l'arrondissement de Lille.

Art. 5. Les places au marché seront provisoirement concédées gratuitement aux marchands de bestiaux.

Art. 6. Les contestations qui pourraient survenir pour l'exécution du présent arrêté, seront soumises à la commission syndicale composée de :

MM. DELEBEQUE, conseiller municipal,

président;

CHIEUS, inspecteur de l'abattoir,

secrétaire;

Guillaume LEFEVRE, cultivateur;

J.-B. FERRET, id.

MAZURE, boucher.

Fait à Roubaix, le 27 février 1864.

Le Maire,

ERNOULT-BAYART.

Les concerts ont été nombreux cet hiver à Roubaix, et, il faut le dire, quelques-uns ont été plus que convenables. La charité a eu sa part; ce n'est jamais en vain qu'on fait ici un appel en faveur des malheureux.

Les sociétés musicales rivalisent de zèle et s'efforcent de s'entourer d'éléments sérieux.

La Société Chorale de Roubaix donnera un concert dimanche prochain; on annonce que plusieurs artistes étrangers doivent s'y faire entendre.

On a constaté dimanche matin, à Watrellos, le suicide d'un vieillard âgé de 65 ans.

Ce matin, un homme d'équipe qui était entré en fonctions à la gare depuis quelques heures s'est cassé la jambe droite en tombant d'un wagon sur lequel il était occupé à charger des marchandises. Cet homme a été transporté à l'hôpital; sa position n'inspire aucune inquiétude.

La consommation de l'huile de pétrole a pris un tel accroissement que les Etats-Unis, qui en 1861 n'en avaient exporté que 1 million 112,476 gallons, en ont exporté 10 millions 870,000 en 1862 et 23 millions en 1863. On croit qu'elle s'élèvera cette année à 40 millions de gallons.

Au moment où la consommation de l'huile de pétrole paraît appelée à prendre un grand développement, nous avons souvent entendu exprimer le regret qu'une sorte d'enquête scientifique ne vint pas, sans porter atteinte au commerce, indiquer les précautions à prendre pour éviter de fâcheux accidents, et les moyens de reconnaître à des signes certains les divers degrés de qualité de cette huile. Une enquête de cette nature vient d'avoir lieu en Angleterre, et nous apprenons qu'au meeting de l'association des médecins on a lu un document important sur les derniers accidents causés par l'huile de pétrole. Il a été démontré que ces accidents proviennent généralement de l'emploi d'huiles inflammables à une très basse température, au dessous même du degré fixé par l'acte du parlement.

On a rapporté un accident très sérieux causé par l'emploi d'une huile produisant de la vapeur inflammable à une température inférieure à zéro. M. Tegetmeier a indiqué un moyen simple et facile de reconnaître les huiles dangereuses. Il a mêlé deux tasses de mélange et jeté à la surface une cuillerée à thé de l'huile qu'il voulait essayer; puis il y mit le feu. Les huiles dangereuses, c'est-à-dire inflammables au dessous de 128 degrés Fahrenheit, ont pris feu instantanément; le même effet ne s'est pas produit sur les autres huiles.

(*Courrier du Havre*).

#### ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 25 au 28 février 1864 inclus.

##### NAISSANCES.

25 garçons, 15 filles.

##### DÉCÈS.

Du 25.—Elise Delmotte, 37 ans, journalière, célibataire, rue du Fort. — Rosalie-Joseph Duquenois, 69 ans, journalière, veuve de Pierre-Joseph Lepoutre, à l'hospice. — Louise-Joseph Desmettre, 31 ans, ménagère, épouse de Jean-Baptiste Cock, au Tilleul. — Thérèse Dupontier, 42 ans, ménagère, épouse de Pierre Debacque, rue de Magenta.

Du 26.—Catherine-Angélique-Joseph Voreux, 37 ans, sans profession, célibataire, rue de l'Épée.

Du 27.—Marie-Louise-Joseph Rousseau, 38 ans, ménagère, épouse de Jean-Baptiste Joseph Farvaque, au Pile. — Louis-Auguste-Joseph Bayart, 65 ans, domestique, époux de Virginie-Rosalie-Joseph Picavet, rue du Collège. — Pierre-François Boucou, 20 ans, tisserand, célibataire, au Tilleul. — Jean-Baptiste Hespel, 39 ans, emballer, époux de Victoire Lebrun, à l'Hôpital. — Adèle-Joseph Ingelbert, 24 ans, ménagère, épouse d'Henri-Jean-Paul-Joseph Cuignet, à l'Épée.—Pierre-François-

Joseph Delecluse, 52 ans, rentier, veuf de Maxellante-Lorhière, rue St-Pierre.  
Du 28.—Henri-Joseph Lorhière, 30 ans, charbonnier, célibataire, à l'Hôpital.  
Plus 4 garçons et 5 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

#### VILLE DE ROUBAIX.

##### COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 2 mars, à 8 heures du soir.

Distribution de l'électricité en équilibre dans les corps conducteurs.

L'électricité se porte à la surface des corps conducteurs. — Distribution de l'électricité à la surface des corps. — Pouvoir des pointes. — Tourniquets électriques.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 25 février 1864.

Sommes versées par 111 déposants, dont 28 nouveaux. fr. 15,702 »  
39 demandes en remboursement. » 6,860 54

Les opérations du mois de février ont été suivies par MM. Louis Watine et Charles Bourbier, directeurs.

#### COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 29 le 1<sup>er</sup> hausse baisse  
3 % ancien. 66.40 66.35  
4 1/2 au compt. 95.60 95.60

Pour toute la chronique locale: J. RAZOUX.

#### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 29 février.

Plusieurs journaux de Londres, et en particulier ceux qui reçoivent les inspirations de lord John Russell, annoncent que lord Palmerston souffre beaucoup de la goutte. Par une aimable réciprocité, les feuilles à la dévotion de lord Palmerston disent que la santé de lord Russell est tellement chancelante qu'on peut s'attendre à le voir rentrer bientôt dans la vie privée.

La période électorale s'ouvre demain pour les première et cinquième circonscriptions de la Seine. Il est question de nouvelles candidatures, prises par l'opposition en dehors des hommes qui ont plus ou moins marqué dans les événements de la politique contemporaine.

La scission est complète entre les signataires du manifeste des soixante et les auteurs de la déclaration de principes publiée, il y a trois jours par le *Courrier de St Étienne*, et reproduite ce matin par le *Sicde* et ce soir par l'*Opinion Nationale*. Le Comité des soixante persiste à dire qu'il veut désigner deux candidats ouvriers.

De son côté, le parti gouvernemental organise des réunions et prépare des publications. Ce n'est, du reste que vers la fin de la semaine prochaine qu'on désignera de part et d'autre, les candidats définitifs.

Nous croyons que c'est à tort que l'*Indépendance belge* annonce comme probable le remplacement par M. le Levert préfet de la Vienne, de M. de Tanlay, à la préfecture d'Arras. Ce haut emploi administratif est destiné, à l'un des chefs de service du ministère de l'Intérieur.

D'après ce qu'on rapporte du Palais Bourbon, la nomination de MM. Jules Simon et Emile Olivier comme membres de la commission de projet sur les coalitions, n'impliquerait aucun sentiment d'hostilité contre cette loi dont le caractère est manifestement démocratique.

Il est positif que M. Bravay se portera pour la troisième fois, candidat conservateur aux élections du Gard.

faute de Johan si Patrick avait pu mettre dans son commerce les cinquante mille rixdals de la belle Henriette.

« Chère mère, tu dois avoir besoin d'un peu de repos, dit Patrick, se hasardant à rompre le silence.

— Je saurai bien dormir quand j'aurai sommeil, entends-tu ! J'ai bien reposé la nuit dernière, mon accès ne s'étant déclaré que vers le matin. Mais je pensais à ma sœur; il faudra bien que tu ailles l'attendre au débarcadère, mon bon Patrick; je ne veux pas qu'elle s'égare dans la ville, cette pauvre Emérence, à qui j'ai conseillé moi-même de venir à Stockholm.

— J'irai, mère, tu peux y compter ! Il serait bien dur pour ces pauvres femmes, après une traversée pendant laquelle pas une âme ne se sera occupée d'elles, j'en suis sûr, de ne pas voir non plus un visage ami à leur arrivée ! Mais je les encouragerai tout de suite en leur assurant qu'elles ont ici de bons cousins.

— Tes affaires te réclament peut-être, objecta Henriette. En ce cas, je...

— Oh ! non, ma bru, ne te donne pas cette peine énorme ! Il vaut mieux que, suivant son offre, tu restes auprès de moi jusqu'au retour de Patrick.

— Comme tu voudras, chère mère.

Patrick sortit, et sa femme — marquée d'attention probablement — le suivit jusqu'au salon. Là elle lui dit en confidence :

« Tu n'oublieras pas, sans doute, que je n'attends point de cousine ?

— Que veux-tu dire ?

— Que nous avons bien assez de gens de cette espèce autour de nous, et que c'est déjà trop d'ôter à mamelle Peterson la plus grande partie des coutures — je les lui avais promises toutes — pour les donner à des personnes qu'on ne connaît

pas le moins du monde... mais j'espère qu'on en restera là !

— Allons, allons, mon amie, je ne puis pourtant pas renier ma parenté. Ne sois pas si dédaigneuse, ma petite Henriette !

La jeune dame fronça le sourcil d'un air impatient.

« Comment ai-je pu m'imaginer, reprit-elle, que tu penserais comme moi ?

— Certes, je pense comme toi ; le moyen de faire autrement quand on a une femme si aimable ? mais, vois-tu, c'est que...

— Adieu, mon ami ! Je n'ai rien à redire à ta conduite : tu es maître de tes actions, et tu régnes dans ton magasin ; mais moi, je régné dans ma maison, et il n'y entrera, entends-tu, que ceux que je voudrai bien y recevoir. »

Et elle disparut avec un signe de tête moqueur.

Le mari, immobile et la figure allongée, la suivit un instant des yeux ; puis il dit tout philosophiquement :

« Elle impose déjà ses conditions ! »

#### CHAPITRE VIII.

L'après-midi, madame Régine-Sophie se trouva beaucoup mieux et put s'asseoir dans son lit. Mais, quand le thé fut prêt, elle s'impatienta de ne pas voir arriver les voyageurs.

Enfin l'on entendit la sonnette de l'antichambre.

« Vite, Débora, vite, vite ! ô bon Dieu ! voilà bientôt trente ans que je n'ai vu Emérence, et pourtant, je reconnais encore sa voix. Oui, c'est elle ! »

Et, en effet, madame Emérence et Blenda entrèrent au même instant.

La romanesque sœur se précipita vers la sœur prosaïque avec un torrent de lar-

mes ; quoi de plus naturel ? Mais cette dernière — chose non moins naturelle — coupa court, de sa manière brève, à toute scène pathétique.

« Eh bien ? Ah ! doucement ! Nous ne sommes plus jeunes. Quoi ! trouves-tu que ce soit un malheur de me revoir, que tu pleures ainsi ?

— Je suis si heureuse et si triste en même temps ! s'écria Emérence avec des sanglots. Pourquoi fait-il que tu sois malade juste le jour de mon arrivée, comme si j'apportais le malheur dans ta maison !

— Ah ! pauvre sœur, tu es toujours folle comme dans ta jeunesse... Mais, mon Dieu, que tu es devenue maigre et sèche ! Tu étais tout autre lors de notre séparation à Göteborg.

— Oui, tu as bien raison ! c'était le bon temps alors ; tante Tena venait de te marier à Blücher, et tu partais pour Stockholm avec son mari, sur son bâtiment...

— Silence ! mon bonheur s'évanouit comme un songe. Ce pauvre Blücher ! un an ne s'était pas écoulé qu'il avait péri avec tout ton équipage. Dieu, que je fus malheureuse alors !

Et, à cet amer souvenir de l'unique et éphémère rêve de sa jeunesse, Régine-Sophie, cette femme si forte, ne put retenir ses larmes. Mais, avec sa fermeté ordinaire, elle se remit bientôt et écarta sa sœur pour voir sa nièce.

Déjà Henriette, assise près de la fenêtre, l'air fier et imposant, avait examiné Blenda des pieds à la tête ; on eût dit qu'elle voulait l'écraser de ses regards hautains.

« Ainsi, la voilà donc, cette jeune fille ! reprit la tante. Approche, ma petite, et

n'aie pas peur ; je ne te mangerai pas. »

Mais pour la première fois de sa vie, Blenda était saisie, malgré elle, d'une véritable timidité.

Le ton bref de Régine-Sophie, son étrange manière d'exprimer ce qu'elle éprouvait en revoyant une sœur après trente ans de séparation, pétrifiaient la pauvre fille, et elle ne put que s'incliner humblement devant cette tante si brusque et lui effleurer la main de ses lèvres tremblantes.

« Quel mouton que cette enfant ! s'écria M<sup>me</sup> Régine-Sophie d'un ton qu'elle voulait rendre aimable. Et je crois vraiment qu'elle va me donner une douche. Mes amies, si l'on pleurniche comme ça dans votre Westgothland, c'est une bien vilaine habitude !

— Chère enfant, dit M<sup>me</sup> Emérence à l'oreille de sa fille, ne sois pas si gauche ; ta tante aime qu'on ait de l'assurance. Tu n'étais pas si timide pendant le voyage.

— Je vous demande pardon, balbutia Blenda, en faisant un effort pour lever les yeux sur la figure franche, mais très caractérisée, de la tante Régine-Sophie.

— Une petite faute est vite pardonnée ; mais pas tant de pleurs à l'avenir, si tu veux être bien avec moi... Alons, que tout soit fini !

Et la bonne dame daigna essuyer, avec son propre mouchoir imprégné de tabac, les larmes qui coulaient sur les joues de sa nièce ; puis elle considéra avec un grand plaisir le gracieux visage de Blenda.

Durant cette espèce de revue, M<sup>me</sup> de Kühlen ne quitta point sa sœur des yeux ; elle tremblait que sa fille ne dépit à celle dont leur sort allait dépendre en grande partie. Mais ces mots la rassurèrent complètement :

« Voyez donc si elle ne fait pas honneur

à son créateur ! Bien portante, bien faite, jolie comme un fleur fraîche éclosé ! Retourne-toi, petite, que je te présente ta cousine Henriette, ma bru. »

A ces mots, l'orgueilleuse femme du marchand de toiles se leva lentement et s'approcha d'un air d'affabilité protectrice, d'abord de madame Emérence, puis de Blenda, à qui elle tendit le bout de ses doigts en disant avec un sourire :

« Sois la bienvenue à Stockholm, ma petite ! Je me recommande comme pratique à l'habile couturière, car j'ai une foule de choses à coudre. »

A ces mots, il aurait fallu voir quels regards la belle-mère lança à la dédaigneuse Henriette.

« Recommande-toi d'abord en qualité de parente ! dit-elle ; cela convient mieux, à mon avis ; quant aux pratiques, je saurai bien leur en procurer... Eh bien, ma chère Emérence, ne fais-tu pas à la femme de ton neveu l'honneur de l'embrasser ? Là, à la bonne heure ! Et maintenant au tour de Blenda ! embrassez-vous gentiment, comme deux sœurs. »

(*La suite au prochain numéro*).

PASTILLES DE POTARD, pectoral unique, sans opium, sont reconnues par les médecins des hôpitaux infatigables contre les rhumes, bronchites chroniques, asthmes, catarrhes, oppressions, irritations de poitrine, grippe et les glaires ; facilitent l'expectoration, ce qui les rend précieuses pour les vieillards et les enfants. — A Paris, pharmacie, rue Fontaine-Molière, 18 ; à Roubaix, chez M. Coille, pharmacien, Grande-Place, 24.